

En cas de non-respect d'une règle de bonne conduite :

- 1- Un premier courrier est adressé aux parents : il ne s'agit pas d'un avertissement mais d'une sensibilisation les invitant à parler avec leur enfant de son comportement. Cela n'entraîne pas de perte de point.
- 2- Un message est adressé aux parents à chaque point perdu ou ajouté afin de les tenir informés du comportement de leur enfant. Ce message peut être adressé soit par voie postale soit par mail.

Quand le nombre de points retirés engendre une exclusion, cette décision est systématiquement assortie d'une convocation à la mairie, en présence de l'enfant, pour échanger dans un but constructif.

Récupération de point ou service dit de « bonne conduite » :

Chaque élève ayant perdu des points pourra, s'il le souhaite, proposer son aide afin de participer aux tâches du Restaurant Scolaire. Ces actions de bonne conduite se dérouleront sur une semaine et pourront entraîner la récupération d'un point par semaine.

EXEMPLES DE RETRAIT DE POINTS :

1 point

Cris ou bousculades dans le restaurant scolaire
Ecart de langage ou grossièretés (entre enfants) ...

2 points

Jeux avec la nourriture ou gaspillage
Irrespect des locaux et / ou du matériel ...

3 points

Manque de respect envers le personnel encadrant
Bagarre ou actes violents envers un autre enfant ou un adulte ...

Barème pour l'année scolaire :

- 3 points	1 jour d'exclusion
- 5 points	2 jours d'exclusion
- 7 points	1 semaine d'exclusion
- 9 points	Exclusion définitive

Pour tout renseignement :

Service des Affaires Scolaires et Périscolaires : 05 49 51 63 58

Garderie de Bellefois : 05 49 54 02 91

Les menus, la charte, le règlement du restaurant scolaire sont disponibles sur le site de la mairie – rubrique enfance jeunesse : www.neuille-de-poitou.com

L'élèveen classe de....., s'engage à respecter la présente Charte et le règlement de la cour de l'école en vigueur.

La cantine est un lieu commun à tous, certaines règles sont donc à respecter pour assurer son bon fonctionnement.

En cas de non-respect, des points seront retirés de la Charte de la pause méridienne.

Madame, Monsieur..... certifie(nt) avoir pris connaissance de la Charte de la pause méridienne et s'engage(nt) à la faire respecter par leur enfant.

A.....,Le

L'élève Les parents Le Maire

LA CHARTE

DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

ECOLE DE BELLEFOIS (12H00 – 13H50)

La surveillance de la pause méridienne, dont le temps de restauration scolaire fait partie, est assurée par des agents communaux, c'est un moment de détente collectif.

Aucune brutalité n'y est tolérée et sera sévèrement sanctionnée (voir le barème au dos).

Les enfants peuvent apporter, sous leur responsabilité, un seul jeu s'il est autorisé par l'école.

Le service des affaires scolaires et périscolaires de la mairie de Neuville-de-Poitou se réserve le droit d'interdire les jeux entraînant des conflits.

Les jeux électroniques, téléphone portable, tablette (même éteints) sont interdits.

L'ÉLÈVE S'ENGAGE :

- Je vais aux toilettes (si besoin) et je me lave les mains
- Je rentre à la cantine dans le calme sans bousculade ni bagarre, je prends une serviette et je m'installe à table. Je fais l'effort de goûter à tous les plats préparés
- Je ne joue pas avec la nourriture et les pichets d'eau
- Je lève le doigt pour demander quelque chose ou la permission de me lever
- Je respecte les locaux et le matériel
- Je respecte mes camarades et les adultes (pas d'insulte, de coup, de bagarre, ...)
- Je parle doucement, je suis poli (bonjour, au revoir), je surveille mon langage
- Je range mes couverts à la fin du repas et sors dans le calme, sans courir ni bousculade
- Je me confie à un adulte si j'ai un problème et je le préviens en cas de conflits
- Je respecte le règlement de la cour

LES AGENTS S'ENGAGENT :

- à respecter les élèves : être à leur écoute tout en faisant preuve d'autorité,
- à veiller au bon déroulement du repas et du temps d'interclasse,
- à veiller qu'aucun enfant ne joue à des jeux dangereux ou interdits,
- à expliquer la charte, à faire respecter cette charte ainsi que le règlement de cour,
- à prévenir les conflits, les bagarres, les disputes ...
- à veiller à l'hygiène des enfants (lavage de mains) et à ce qu'ils mangent suffisamment,
- à aider les enfants qui auraient des difficultés pour manger, surtout les plus petits,
- à leur apprendre à ne pas gaspiller la nourriture et manger proprement,
- à consigner les incidents, accidents et non-respect du règlement ou de la charte sur un cahier de liaison (pour le services des affaires scolaires et périscolaires et les élus).

LES PARENTS S'ENGAGENT :

A lire et expliquer la charte à leur(s) enfant(s), à être vigilants en ce qui concerne le comportement de leur(s) enfant(s), à ne pas intervenir auprès des agents, à ne pas pénétrer dans l'école sans autorisation.